



SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

BP 28 – 98713 PAPEETE – Polynésie Française

☎ : (689) 41 61 88 – FAX : (689) 41 61 91

Photo
(1)

DOSSIER D'INSCRIPTION AU CONCOURS EXTERNE, SUR
EPREUVES, POUR LE RECRUTEMENT DE 1 DEVELOPPEUR
D'APPLICATIONS DE CATEGORIE A, RELEVANT DU STATUT DU
PERSONNEL DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANCAISE

Conditions d'accès au concours externe :

Conditions de diplôme : Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires du diplôme national de la licence ou d'un titre ou diplôme de niveau équivalent, homologué suivant la procédure définie par le décret n° 92-23 du 08 janvier 1992 et ses textes subséquents relatifs à l'homologation des titres et diplômes, ainsi qu'aux candidats justifiant d'un diplôme étranger correspondant à une durée égale au moins à trois (3) années d'études supérieures après le baccalauréat et autorisés à concourir par le président de l'assemblée de la Polynésie française après avis de la commission d'évaluation des diplômes ou titres étrangers créée par la délibération n° 2000-119 APF du 12 octobre 2000.

Conditions d'âge : l'âge minimum d'admission est fixé à 18 ans accomplis au 1^{er} janvier 2009. La limite d'âge est fixée à 45 ans au 1^{er} janvier 2009. Elle peut être supprimée ou reculée dans les conditions prévues aux articles 17 à 21 de l'arrêté n° 77-2009/PR/APF du 14 mai 2009.

**DATE LIMITE DE RECEPTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION
PAR LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES DE
L'ASSEMBLEE : LE VENDREDI 03 JUILLET 2009 A 17 HEURES(*)**

CANDIDATURE DE :Monsieur Madame Mademoiselle

NOM (2) :	EPOUSE :
PRENOMS (souligner le prénom usuel) :	
DATE ET LIEU DE NAISSANCE :	NATIONALITE :
ADRESSE GEOGRAPHIQUE :	
ADRESSE POSTALE (BP, code postal et ville) (3) :	
N° DE TELEPHONE :	N° DE PORTABLE :
N° DE FAX :	E-MAIL :

(1) : coller la photo d'identité ;

(2) : écrire en lettres majuscules (le nom de « jeune fille » pour les femmes mariées) ;

(3) : inscrire l'adresse précise où la convocation devra être envoyée. L'administration ne saurait être tenue pour responsable de la non réception des convocations.

(*) Attention :

Les dossiers d'inscription accompagnés des pièces requises doivent parvenir au Service des ressources humaines de l'assemblée, avant la date et l'heure de clôture des inscriptions. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération. Tout dossier reçu postérieurement à la date et l'heure de clôture des inscriptions ne sera pas pris en considération.

EPREUVES A OPTIONS CHOISIES PAR LE CANDIDAT (cocher les cases correspondantes) :

Epreuve n°3 d'admissibilité : Etablissement d'un projet ou étude portant sur l'une des spécialités suivantes, au choix du candidat, lors de l'inscription sans possibilité de modification ultérieure:

- Option 1** : Développeur d'applications web
- Option 2** : Développeur de bases de données
- Option 3** : Architecte de systèmes d'information

EPREUVE FACULTATIVE EN ANGLAIS (cocher l'une des deux cases) :

- Oui** **Non**

N.B : La note obtenue à l'épreuve facultative ne peut entrer en ligne de compte en vue de l'admission que pour sa part excédant la note de 10 sur 20

EPREUVE FACULTATIVE EN LANGUE TAHITIENNE (cocher l'une des deux cases) :

- Oui** **Non**

N.B : La note obtenue à l'épreuve facultative ne peut entrer en ligne de compte en vue de l'admission que pour sa part excédant la note de 10 sur 20

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION :

- 1 photo d'identité ;
- 1 copie du diplôme ou titre requis ;
- 1 copie de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité ;
- 3 enveloppes autocollantes (16,2 x 22,4) timbrées au tarif en vigueur et libellées à l'adresse du candidat ou à sa boîte postale;
- 1 photocopie de l'attestation de recensement et 1 photocopie du certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense pour les jeunes gens nés après le 31 décembre 1979 et pour les jeunes filles nées après le 31 décembre 1982, ou la photocopie d'une pièce officielle attestant de la situation militaire (carte du service national, certificat de position militaire...) pour les autres candidats ;
- un acte de naissance.

FILIATION :

NOM ET PRENOM DU PERE :	
DATE ET LIEU DE NAISSANCE :	
EMPLOI ACTUEL :	
NOM (de jeune fille) ET PRENOM DE LA MERE :	
DATE ET LIEU DE NAISSANCE :	
EMPLOI ACTUEL :	

SITUATION DE FAMILLE :

- Célibataire : Marié (e) : Concubinage :
- Séparé (e) : Divorcé (e) : Veuf (ve) :

DATE DU MARIAGE :	
NOM, PRENOM ET PROFESSION DU CONJOINT :	
NOMS, PRENOM (S) ET DATE DE NAISSANCE DES ENFANTS	

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Etes-vous travailleur handicapé (reconnu par la COTOREP) ? :.....

Sollicitez-vous un report de la limite d'âge (si oui, à quel titre ?) :.....

DIPLOMES OBTENUS (copies jointes) :

NOM ET LOCALITE DES ETABLISSEMENT FREQUENTES	CLASSES	ANNEES	DIPLOMES OBTENUS

Etudes en cours / diplôme (s) préparé (s) :.....

.....

Autres titres et qualifications professionnels (le cas échéant) :.....

.....

SERVICE NATIONAL

Situation au regard du service national :	
Recensement effectué : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Appel de préparation à la défense effectué : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Durée des services : du au	

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

EMPLOIS OCCUPES (Fonctions)	du	au	Employeur (s)

Emploi actuel : depuis le Entreprise :
.....en CDD ou CDI (rayer la mention inutile)

Indication du ou des concours que vous avez déjà présenté(s) pour accéder au même emploi (indiquer l'emploi concerné et la date des épreuves) :
.....
.....

*Le candidat est informé qu'en cas de réussite au concours, sa nomination ne pourra être effective que s'il satisfait aux dispositions de la délibération n° 2004-111 APF du 29 décembre 2004, portant statut du personnel de l'assemblée de la Polynésie française et que l'assemblée fera une demande d'extrait de casier judiciaire n° 2 auprès du Procureur de la République.
Le service des ressources humaines de l'assemblée de la Polynésie française se réserve la possibilité de vérifier l'authenticité de la copie du diplôme à partir d'un original présenté par l'intéressé.*

Le candidat doit écrire lisiblement la phrase suivante :

J'atteste sur l'honneur la véracité des renseignements et des justificatifs fournis dans ce dossier d'inscription et me déclare averti (e) que toute fausse déclaration ou document inexact me fera perdre le bénéfice d'une éventuelle admission au concours ou à l'examen.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à :

Le :

Signature du candidat :

ADMINISTRATEURS - Développeur d'applications

LES EPREUVES DU CONCOURS

CATEGORIE A

FILIERE : TECHNIQUE

EXTERNE

ADMISSIBILITE

1° **La rédaction d'une note de synthèse** à partir de l'analyse d'un dossier technique dont la notation se fera selon les critères suivants :

- technicité notée sur 14
- expression française notée sur 6

durée 4 heures – coefficient 5

2° **La rédaction d'une note** à partir de l'analyse d'un dossier portant sur l'informatique, laquelle sera fixée en fonction du profil du poste à pourvoir, faisant appel à l'expérience professionnelle du candidat

durée 4 heures – coefficient 3

3° **L'établissement d'un projet ou étude** portant sur l'une des spécialités suivantes, au choix du candidat, lors de l'inscription sans possibilité de modification ultérieure:

- 1) Développeur d'applications web
- 2) Développeur de bases de données
- 3) Architecte de systèmes d'informations

durée 5 heures – coefficient 4

Toute note inférieure à 8 sur 20 à l'une des épreuves entraîne l'élimination de la liste d'admissibilité.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission du concours externe les candidats déclarés admissibles par le jury.

EXTERNE

ADMISSION

- 1° **Un entretien avec le jury** permettant d'apprécier les connaissances à caractère technique et général du candidat et son aptitude à s'intégrer au sein d'une collectivité territoriale, suivi d'une série de questions portant sur la connaissance de la Polynésie française, de ses institutions, de sa société, de son histoire, de sa culture et de son environnement ; au cours de cet entretien, seront également jugées : la présentation, l'expression orale et la motivation du candidat
- durée 40 minutes - coefficient 7**
- 2° **Un entretien facultatif en anglais** portant sur un sujet d'ordre général, au choix du candidat, lors de l'inscription sans possibilité de modification ultérieure
- durée 20 minutes – coefficient 2**
- 3° **Un entretien facultatif en langue tahitienne** portant sur un sujet d'ordre général
- durée 20 minutes - coefficient 2**

Les notes obtenues aux épreuves facultatives ne peuvent entrer en ligne de compte en vue de l'admission que pour leur part excédant la note 10 sur 20.



Programme

INFORMATIQUE



SPECIALITE : Développeur d'applications Web

Programme :

Les structures de données :

- Les structures séquentielles, structures de tables, structures arborescentes.
- Spécification fonctionnelle.
- Description logique.
- Représentation physique.

Algorithmique :

- Notions fondamentales
- Itérativité / récursivité
- Tris

Programmation :

- Structurée
- Orientée objet

Technologies Web :

- Langage de développement Web (Java, PHP, ASP, JSP, ...)
- WebServices sur plateforme dédiée (Tomcat, .NET, Zope, ...)
- Plateforme Web (Apache, MS-IIS, IBM Websphere, ...)
- CGI
- XML, XSLT, CSS
- AJAX (DOM, Javascript, ...)
- Sessions HTTP
- Accès aux bases de données
- Sécurité dans la programmation web
 - Des inclusions
 - Des variables
 - Injection SQL

Les techniques de communication :

- Réseaux : principes, typologie, outils.
- Protocoles applicatifs sur TCP/IP orientés "transferts" : HTTP, FTP, SMB, WebDAV
- Sécurité des communications web et mécanismes d'authentification
 - Protocole SSL
 - Infrastructures à clé publique (certificats)
 - CAS
 - LDAP

Techniques et outils de développement des systèmes d'information :

- Les environnements de développement orientés Web (Eclipse, ...)
- La maintenance et la gestion des versions
- Les tests unitaires
- Les systèmes de gestion de base de données compatibles SQL ANSI92 (Oracle, MySQL, S-SQL, ...)

SPECIALITE : Développeur de bases de données

Programme :

Les structures de données :

- Les structures séquentielles, structures de tables, structures arborescentes.
- Spécification fonctionnelle.
- Description logique.
- Représentation physique.

Algorithmique :

- Notions fondamentales
- Itérativité / récursivité
- Tris

Programmation :

- Structurée

Technologies Web :

- Langage de développement Web (PHP, ASP, JSP, ...)
- XML / Définition de DTD
- AJAX (DOM, Javascript, ...)
- Sessions HTTP
- Accès aux bases de données

Langages orientés système (C, Perl, Python, ...)

- Scripts
- Programmation système
- CGI

Les systèmes d'exploitation.

- Gestion de l'information.
- Gestion des ressources.
- Protection.
- Mécanismes de base des systèmes d'exploitation.
- Structure et typologie des systèmes d'exploitation.
- Sécurité

Les techniques de communication :

- Les systèmes informatiques répartis : principes, organisation, conception.
- Réseaux : principes, typologie, outils.

Conception des systèmes d'information :

- Les systèmes d'information.
- Les modèles conceptuels.
- Les modèles organisationnels.
- Les modèles techniques.
- Les outils d'aide à la conception.

Techniques et outils de développement des systèmes d'information :

- Les systèmes de gestion de base de données compatibles SQL ANSI92 (Oracle, MySQL, MS-SQL, ...)
 - LDD
 - LID
 - Procédures stockées
 - Transactions
 - Mécanismes d'accès concurrents
 - Journaux
 - Langages ou bibliothèques d'accès aux données (Pro*C, SQL*Net, JDBC, ODBC, ...)

- Les outils de "reporting" (Open report, Business Objects, Jasper Report, Birt ...)
- L'étude fonctionnelle.
- L'étude technique.
- La documentation.
- La maintenance et la gestion des versions

SPECIALITE : Architecte de systèmes d'information

Programme :

Les structures de données :

- Les structures séquentielles, structures de tables, structures arborescentes.
- Spécification fonctionnelle.
- Description logique.
- Représentation physique.

Technologies Web :

- Langage de développement Web (PHP, ASP, JSP, ...)
- XML / Définition de DTD
- AJAX (DOM, Javascript, ...)
- Notions de sessions
- Accès aux bases de données
- Sécurité dans la programmation web

Les systèmes d'exploitation.

- Gestion de l'information.
- Gestion des ressources.
- Protection.
- Mécanismes de base des systèmes d'exploitation.
- Structure et typologie des systèmes d'exploitation.
- Sécurité

Les techniques de communication :

- Les systèmes informatiques répartis : principes, organisation, conception.
- Réseaux : principes, typologie, outils.
- La sécurité des réseaux

Conception des systèmes d'information :

- Les systèmes d'information.
- Les méthodes (Merise, UML, ...)
- Les modèles conceptuels.
- Les modèles organisationnels.
- Les modèles techniques.
- Les outils d'aide à la conception.

Génie logiciel :

- Les environnements et plateformes de développement (Eclipse, .Net ...)
- Les systèmes de gestion de base de données compatibles SQL ANSI92 (Oracle, MySQL, MS-SQL, ...)
- L'étude fonctionnelle.
- L'étude technique.
- L'étude de réalisation.
- La conduite de projet.

Architectures logicielles :

- Architecture n-tier
- Architecture MVC
- Architecture Client/Serveur

**ELEMENTS D'INFORMATIONS SUR LA CARRIERE DE DEVELOPPEUR
D'APPLICATIONS DE CATEGORIE A RELEVANT DU STATUT DU PERSONNEL
DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANCAISE**

Les développeurs d'applications appartiennent au corps d'emplois des administrateurs de la catégorie A au sens de l'article 19 de la délibération n° 2004-111 APF du 29 décembre 2004.

Ce corps d'emplois comprend les grades d'administrateur, d'administrateur principal, de directeur adjoint de service, de directeur de service et de directeur des services hors classe.

Les développeurs d'applications exercent leurs fonctions au service informatique.

Ils sont chargés d'assurer le développement, la maintenance et le paramétrage et l'évolution des applications logicielles, dans le respect des normes et standards en vigueur.

⇒ A titre d'information, les rémunérations s'échelonnent pour :

- **le grade d'administrateur :**

du 1^{er} échelon : 321 385 FCP brut au 13^{ème} échelon : 663 665 FCP

- **le grade d'administrateur principal :**

du 1^{er} échelon : 544 265 FCP brut au 6^{ème} échelon : 673 615 FCP

- **le grade de directeur adjoint de service :**

du 1^{er} échelon : 608 940 FCP brut au 4^{ème} échelon : 703 465 FCP

- **le grade de directeur de service :**

du 1^{er} échelon : 653 715 FCP brut au 4^{ème} échelon : 733 315 FCP

- **le grade de directeur de service hors classe :**

du 1^{er} échelon : 753 215 FCP brut au 4^{ème} échelon : 912 415 FCP

<p align="center"><u>DESTINATAIRES</u></p> <p><input type="checkbox"/> CASIER JUDICIAIRE NATIONAL 44079 NANTES CEDEX 01</p> <p><input type="checkbox"/> PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE</p>	<p align="center">BULLETIN</p> <p align="center">N° 2</p> <p align="center">DU CASIER JUDICIAIRE</p>	<p align="center">CADRE RESERVE</p>
<p align="right">(Etat civil complet)</p> <p>NOM : Prénoms : Nom d'épouse : Né(e) le : A :</p> <p align="right">N° Départ</p> <p>Pays : Polynésie française Sexe : De :</p>	<p align="center">RETOUR A : (à remplir par l'organisme requérant)</p> <p align="center">SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANCAISE B.P 28 98713 PAPEETE TAHITI TEL : (689) 41 61 88 – FAX (689) 41 61 91</p>	
<p>De (prénom du père) et de (Nom et prénom de la mère)</p>		<p align="center">AUTORITE REQUERANTE</p> <p>Papeete, le Pour le Président et par délégation, Le secrétaire général,</p> <p align="center">Jeanne SANTINI</p>
<p align="center">MOTIF DE LA DEMANDE (obligatoire-art. R80 Code de procédure pénale) Candidat(e) au concours externe de développeur d'applications de catégorie A</p> <p align="center">Indiquer, exclusivement, l'un des motifs énumérés aux article 776 et R79 du Code de Procédure Pénale</p>	<p align="center">REFERENCES DE L'AUTORITE REQUERANTE</p>	